

## Conditions particulières du Alpega Referral Program

Veillez lire les présentes conditions particulières relatives au *Alpega Referral Program*. La participation au *Alpega Referral Program* est soumise aux présentes Conditions particulières (CP) et aux dispositions du contrat conclu entre le Client et Alpega concernant l'utilisation des services d'Alpega (y compris les Conditions générales <https://www.alpegagroup.com/fr/tc-carriers/>).

En participant au *Alpega Referral Program*, le Client marque son accord et accepte l'ensemble des conditions figurant dans les présentes, à l'exclusion de toutes conditions générales ou spécifiques communiquées par le Client. Par ailleurs, les obligations qui incombent au Client en vertu des conditions figurant dans les présentes s'appliquent à ses Utilisateurs. Le Client déclare et garantit que ses Utilisateurs acceptent les conditions figurant dans les présentes. Le Client assume l'entière responsabilité en cas de non-respect de ces conditions par ses Utilisateurs. Si vous acceptez ces conditions pour le compte d'une entreprise ou de toute autre personne (morale ou physique), vous déclarez et garanzissez que vous êtes dûment habilité à lier ladite entreprise ou personne aux présentes conditions. Les Conditions générales s'appliquent à ces Conditions Particulières, et en tout partie intégrante. En cas de conflit ou d'incohérence entre ces Conditions particulières et les Conditions générales, les présentes Conditions particulières prévalent.

Les présentes Conditions particulières prévaudront également sur tout terme contradictoire ou non conforme mentionné dans Teleroute.

### 1. Définitions

• Les termes suivants auront les significations suivantes, à moins que le contexte ne s'y oppose, et lorsque le contexte l'exige et le permet, les termes au singulier s'entendent également au pluriel et inversement.

« **Alpega** » désigne Alpega S.A./N.V., une société belge dont le siège social est situé à De Kleetlaan 3, 1831 Diegem (Belgique), enregistrée sous le numéro 0872.586.165 à la Banque-Carrefour des Entreprises, TVA BE 872.586.165, et ses Sociétés Affiliées.

« **Alpega Referral Program** » désigne le plan de référencement mis en place par Alpega, dans le cadre duquel le Référent bénéficie de récompenses spécifiques en contrepartie de la recommandation des services Alpega à de nouveaux clients.

« **Référent** » désigne le Client qui participe au *Alpega Referral Program*. Le Client doit remplir les conditions requises pour participer à ce programme, conformément aux critères tels que définis par les présentes CP et par Alpega.

« **Client Référé** » désigne la personne qui a été recommandée par le Référent et qui a finalement souscrit aux services Alpega suite à la recommandation du Référent.

« **Récompenses** » désigne les avantages, mesures incitatives et bénéfices spécifiques tels que définis de temps à autre par Alpega et accordés au Référent en contrepartie de sa recommandation dans le cadre du *Alpega Referral Program*.

« **Teleroute** » désigne toute plateforme de bourse de fret en ligne et les services associés commercialisés par Alpega et ses Sociétés Affiliées sous la marque Teleroute ou toute autre marque (y compris *Bursa*, *123Cargo* et *Wtransnet*).

• Tous les termes et expressions définis dans les Conditions générales auront la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans les présentes Conditions particulières. Les termes « inclu(en)t » et « y compris » sont réputés être suivis de « sans s'y limiter ».

### 2. Objet

Le *Alpega Referral Program* s'adresse spécifiquement aux Clients d'Alpega. Les CP définissent les conditions dans lesquelles le Référent (i) recommande les services d'Alpega à des tiers et adresse des clients potentiels à Alpega et (ii) bénéficie d'avantages et de récompenses

spécifiques en contrepartie de ces activités et de leurs résultats.

### 3. Participation et processus

Le Référent peut participer au *Alpega Referral Program* dès qu'il devient un client d'Alpega.

Le Référent signalera tout prospect intéressé à Alpega au moyen du processus et selon les modalités définies par Alpega de temps à autre. Le Référent ne se recommandera pas lui-même ni ne recommandera l'une de ses Sociétés affiliées.

ALPEGA se réserve le droit de déterminer, à sa seule discrétion, si la personne recommandée par le Référent peut être considérée comme un Client Référé au sens des présentes CP.

ALPEGA se réserve en outre le droit de décider, à sa seule discrétion, de conclure ou non un contrat avec une personne recommandée par le Référent, sans qu'il soit nécessaire de motiver un refus éventuel.

Le Référent remportera un point pour chaque nouveau Client Référé introduit par ses soins et sous réserve des conditions ci-dessous (section 4). Chaque site d'un Client Référé donne droit à un point, à condition qu'une facturation distincte soit établie pour ledit site.

Le Référent accumule des points dans le cadre du *Alpega Referral Program* et informe Alpega lorsqu'il souhaite obtenir les Récompenses. Le Référent peut consulter à tout moment le nombre de points obtenus et il sélectionnera les Récompenses en fonction du total des points acquis à ce moment-là, conformément aux modalités définies par Alpega de temps à autre.

Une fois les Récompenses octroyées, le compte du Référent sera remis à zéro. Le nombre de points accumulés est remis à zéro chaque année.

Si la souscription du Référent aux services Alpega devait prendre fin pour quelque raison que ce soit, le Référent perdra immédiatement ses droits et avantages dans le cadre du *Alpega Referral Program*.

### 4. Récompenses

Chaque Client Référé donne droit à l'attribution d'un point au Référent, moyennant le respect des conditions suivantes :

- le Client Référé ne doit pas avoir été un client d'Alpega au cours de l'année précédant la recommandation par le Référent ;
- Le Client Référé doit avoir conclu un contrat avec Alpega pour la souscription des services Alpega pour une période d'au moins un an ;
- le Client Référé doit avoir été accepté par Alpega dans le cadre de sa procédure de validation interne et son accès aux services Alpega doit avoir été activé en conséquence.

Alpega définit les Récompenses sous différentes formes et à sa seule discrétion. Elle se réserve le droit de modifier la liste des Récompenses de temps à autre, à sa seule discrétion. Les Récompenses seront divulguées conformément au processus défini par Alpega de temps à autre.

L'octroi de Récompenses est soumis à la vérification et à la validation préalable par Alpega qui peut en retarder l'octroi à cette fin.

Les Récompenses ne peuvent être échangées contre de l'argent. Elles ne sont pas transférables et ne peuvent être échangées ou vendues.

### 5. Responsabilités

Le Référent est tenu de :

- participer au *Alpega Referral Program* et de promouvoir les services Alpega dans ce contexte, de bonne foi, dans le respect des lois en vigueur et conformément aux dispositions du Contrat ;
- recommander les services Alpega d'une manière qui reflète toujours favorablement les activités d'Alpega et de ne pas se livrer à des pratiques pouvant porter préjudice aux intérêts d'Alpega ;
- recommander les services Alpega d'une manière qui ne porte pas atteinte à des droits d'auteur, marques commerciales, secrets commerciaux ou à d'autres droits de propriété d'Alpega, de ses Sociétés affiliées ou de tout autre tiers ;
- s'assurer avoir reçu toutes les approbations et

autorisations préalables, individuelles et nécessaires de la part des Clients Référés et d'autres prospects adressés à Alpega, lesquelles sont requises pour permettre à Alpega d'utiliser les données personnelles qui ont été communiquées par le Référent dans ce contexte, dans le but de les contacter en rapport avec la vente des services Alpega. Le Référent préservera et indemnisera Alpega de tout dommage, perte, coût ou dépense pouvant résulter de la non-obtention par le Référent de toutes les autorisations individuelles et nécessaires.

### 6. Durée

La période de participation du Référent au *Alpega Referral Program* est illimitée dans le temps, moyennant le respect des dispositions des présentes CP et aussi longtemps qu'Alpega maintient le programme de référencement actif.

Alpega se réserve le droit d'annuler, de résilier ou de modifier le *Alpega Referral Program*, ou toute partie ou disposition de celui-ci, à tout moment et pour n'importe quel motif, moyennant Notification au Référent.

Alpega se réserve le droit, à tout moment, d'annuler le compte d'un Référent dans le cadre du *Alpega Referral Program* et/ou d'exclure un Référent de la participation au *Alpega Referral Program*, à sa seule discrétion, avec effet immédiat et sans préavis ni droit à une compensation ou des Récompenses, dans les cas où (i) le Référent ne respecte pas les dispositions des présentes CP et/ou du Contrat (ou si Alpega croit de bonne foi que le Référent ne les a pas respectées), ou (ii) des réclamations sont introduites par des Tiers (y compris d'autres clients d'Alpega) à l'encontre du Référent.